

**SIMM**

système  
d'information sur  
le milieu marin



SERVICE D'ADMINISTRATION  
DES RÉFÉRENTIELS MARINS

## Mandat du référentiel des engins de pêche

Version 0.2

# Historique du document

**Date de création :** 21 juillet 2021

**Dernière modification :** 4 octobre 2021

**Version :** 1

| Version | Date       | Auteurs                        | Motif  |
|---------|------------|--------------------------------|--|
| 0.1     | 21/07/2021 | A.Rouyer,<br>C.Rabévol, S.Piel | Initialisation                                   |
| 0.2     | 23/09/2021 | A.Rouyer,<br>C.Rabévol, S.Piel | Relecture et modifications (périmètre et mandat) |
| 1       | 04/10/2021 | A.Rouyer,<br>C.Rabévol, S.Piel | Relecture et finalisation                        |

## Contacts des membres du Service d'Administration des Référentiels (SAR) :

| Nom               | Téléphone  | Mail                         | Organisme  |
|-------------------|------------|------------------------------|--|
| Clémence RABEVOLO | 0298224695 | clemence.rabevolo@ifremer.fr | Service SISMER – Ifremer<br>centre Bretagne<br>ZI de la pointe du Diable<br>29280 Plouzané   |
| Armelle ROUYER    | 0298224058 | armelle.rouyer@ifremer.fr    | Service SISMER – Ifremer<br>centre Bretagne<br>ZI de la pointe du Diable<br>29280 Plouzané   |
| Steven PIEL       | 0298338745 | steven.piel@ofb.gouv.fr      | Office français de la<br>biodiversité<br>Direction surveillance,<br>évaluation, données<br>Pôle maritime de Brest<br>16 quai de la Douane<br>29229 Brest |

# Sommaire

|                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| <b>Historique du document</b>    | <b>2</b> |
| <b>Sommaire</b>                  | <b>3</b> |
| <b>1. Contexte</b>               | <b>3</b> |
| <b>2. Périmètre de travail</b>   | <b>4</b> |
| <b>3. Mandat</b>                 | <b>4</b> |
| <b>4. Organisation et délais</b> | <b>4</b> |

## 1. Contexte

Le **Système d'Information sur le Milieu Marin (SIMM)** s'inscrit dans le système d'information de l'État. Il est l'un des trois systèmes fédérateurs prévus dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 avec le [Système d'Information sur l'Eau](#) et le [Système d'Information sur la Biodiversité](#).

Il prend en compte les grands enjeux écologiques du développement durable sur le milieu marin, notamment le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources, la multiplication des risques sanitaires, alimentaires et naturels, la régulation des usages et de leurs impacts sur les milieux marins.

Le SIMM repose sur les systèmes de données publiques qui rassemblent des données relatives au milieu marin dans les espaces maritimes français. Ainsi, le SIMM a un rôle essentiel pour rendre compte à l'Union Européenne de la mise en œuvre de plusieurs politiques publiques, comme la Directive Cadre « Stratégie pour le Milieu Marin » (DCSMM) et la Directive Cadre « Planification de l'Espace Maritime » (DCPEM).

Le **Service d'Administration des Référentiels (SAR)** a pour objectifs d'assurer l'élaboration des éléments du référentiel technique et de mettre en place les moyens techniques permettant de proposer un langage commun. En offrant une vision unique du référentiel de données au sein du SIMM, le SAR facilite ainsi l'interopérabilité des données entre les différents systèmes d'information.

L'équipe du SAR est constituée d'agents de l'OFB (pilote) et de l'Ifremer (secrétariat). Ses travaux sont pilotés par le groupe de travail du langage commun du SIMM.

Le secrétariat technique du SAR est chargé de :

- l'organisation de groupes de travail, rédaction de documents et consultation des usagers et producteurs de données,
- l'administration et la diffusion des données de référence,
- l'appui technique aux acteurs des SI métiers : expression de leurs besoins, prise en compte du référentiel dans les textes réglementaires, gestion et diffusion des données.

## 2. Périmètre de travail

Le référentiel sera constitué d'une liste d'engins de pêche et des informations complémentaires nécessaires à sa bonne utilisation. Il devra inventorier les engins de pêche professionnelle et de loisir en milieu marin, y compris ceux de pêche à pied et d'estuaire. Il couvrira l'ensemble des instruments de métropole et d'outre-mer.

Le référentiel devra être interopérable avec des standards internationaux utilisés pour des rapportages, comme par exemple avec le référentiel de la FAO des Nations Unies et celui du CIRCABC de la Commission Européenne (utilisé par le Système d'Informations Pêche et Aquaculture de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), le Système d'Informations Halieutiques, ...)

Le référentiel des engins de pêche du SIMM ne devra contenir que les données de référence nécessaires à l'interopérabilité, et non des données métiers.

Le référentiel des engins de pêche devra répondre aux besoins propres au SIMM, notamment :

- être opérationnel,
- assurer l'interopérabilité entre le SIMM, les banques de données et les systèmes internationaux,
- suivre les règles du [Cadre commun d'architecture des référentiels de données](#).

## 3. Mandat

Le SAR est chargé d'analyser les différentes possibilités de mise en place du référentiel des engins de pêche, et de proposer au groupe de pilotage du langage commun les avantages et inconvénients des solutions envisageables.

Le SAR sollicitera les administrateurs de banques et SI métiers du SIMM, pour connaître les référentiels existants et/ou leurs besoins en lien avec cette typologie. Le SAR explorera la possibilité de l'utilisation d'un référentiel existant, comme par exemple celui de la DPMA, et en étudiera les fonctionnalités (quelles limites, quelles possibilités de le faire évoluer pour qu'il réponde aux besoins du SIMM, quelle organisation, etc.). De plus, les standards internationaux devront être pris en compte, notamment celui de la FAO.

Le SAR produira un document de conclusion comparant les différents référentiels existants et la manière dont ils répondent ou non aux besoins du SIMM. Le choix définitif sera discuté en groupe de pilotage du langage commun.

## 4. Organisation et délais

Le SAR constituera et animera un groupe de travail SAR ad'hoc avec les différents partenaires et référents thématiques.

Ce groupe de travail sera co-animé par Clémence RABEVOLO et Armelle ROUYER (Ifremer, secrétariat technique du SAR) ainsi que Steven PIEL (OFB, chargé du pilotage du SAR). Il pourra évoluer et comprendra notamment des coordinateurs de banques de données du SIMM.

Le SAR présentera son analyse au groupe de pilotage du langage commun dans les 6 mois après la première réunion du groupe de travail.

Le groupe de pilotage du langage commun peut demander des précisions au SAR, ce qui prolongera d'autant la vie du groupe.